

# Une Métropole dynamique et innovante

Tout développement d'un territoire passe par son développement économique. C'est par une politique volontariste d'accompagnement des aventures entrepreneuriales, de stimulation de l'innovation, d'amélioration de l'attractivité des investisseurs, que le marché de l'emploi offrira, par sa vigueur, de nouvelles et nombreuses opportunités pour toutes et tous et que nous trouverons les ressources pour investir dans les services et les équipements publics. Car ce sont les acteurs économiques qui créent nos emplois et qui permettent de façon substantielle à la Métropole de Lyon d'avoir les moyens de ses ambitions. En 2018 la fiscalité économique a permis à la Métropole de percevoir 808 millions d'euros de recettes contre 750 millions en 2015.

Soutenir le développement économique, c'est nous doter de davantage de moyens afin d'aider les plus fragiles d'entre nous, afin qu'ils puissent vivre plus dignement. C'est nous donner les moyens de tenir le cap de la transition écologique, sans hypothéquer le lendemain de quiconque dans notre Métropole.

Aujourd'hui, les clignotants économiques sont au vert :

- 23 650 entreprises ont été créées en 2018
- Lyon est dans le TOP 15 des métropoles européennes les plus attractives et compétitives.
- 1ère Métropole en France (hors Capitale) pour l'accueil des investisseurs étrangers
- 2<sup>ème</sup> territoire le plus dynamique en 2019 en termes de locaux industriels placés : 369 000 m<sup>2</sup> placés et en immobilier tertiaire 430 000 m<sup>2</sup> (record historique)

Ces chiffres révèlent, en réalité, la présence d'un écosystème mature et complet. Notre Métropole de Lyon réunit en effet à la fois des filières industrielles et de R&D de pointe (santé, chimie, numérique...), des universités et écoles de renommée internationale, une grande diversité de commerces et d'artisanat, la tenue de salons professionnels devenus incontournables, un tourisme d'affaires et de loisirs en constante hausse, des événements culturels et sportifs au rayonnement international...

Ce dynamisme est notamment le fruit de politiques métropolitaines ambitieuses et volontaristes qui visent à accompagner et à soutenir l'ensemble de cet écosystème sur tout notre territoire.

Pour notre prochain mandat, évidemment, le développement économique sera au centre de notre action. Nous inventerons un modèle plus vertueux car plus inclusif, plus durable. De nouvelles règles sont à inventer pour conjuguer attractivité et croissance économique aux enjeux

environnementaux et sociaux. Et c'est en fédérant et en associant l'ensemble des forces économiques du territoire à nos politiques métropolitaines que nous répondrons aux grands enjeux de notre époque.

Nous soutiendrons toutes celles et tous ceux qui inventent ou se réinventent pour offrir des solutions durables à notre territoire et à ses habitants.

Avec nos entreprises, nous inventerons, sur le territoire métropolitain, le développement économique à impact social et environnemental positif. Nos entreprises sont une des composantes de la solution pour faire de la Métropole un espace décarboné, vivant et dynamique !

En faisant preuve de toujours plus d'audace, nous consoliderons nos nombreux atouts, piliers de notre développement économique et de notre attractivité, afin de garantir un haut niveau d'emploi et de capacité d'investissement de notre métropole.

Tous les acteurs économiques du territoire, quels que soient leur taille et leur type de structure (grands groupes, PME, PMI, ETI, artisans, commerçants, professions libérales) ont droit à notre attention et à notre accompagnement pour bénéficier de conditions optimales, favorables à leur croissance et leur pérennité.

La fragilité est tant sociale qu'écologique. Prendre soin de l'un et de l'autre ira de pair avec la croissance économique de la Métropole. Historiquement aux côtés de l'économie dite « traditionnelle », nous voulons promouvoir une économie plus inclusive, plus responsable, plus citoyenne et ainsi favoriser l'émergence et le développement d'acteurs économiques en recherche d'innovation sociale.

## Consolider les piliers de la réussite économique métropolitaine

Il n'y a pas d'économie forte sans industrie forte. Ce secteur représente aujourd'hui 18 % des emplois de notre territoire sachant qu'un emploi industriel génère aujourd'hui 4,5 emplois en service et sous-traitance associée. Notre force est de disposer d'une industrie multi-sectorielle : chimie, environnement, transport, mobilité, pharma-santé, biotechnologies, industrie mécanique, textile,... autant de secteurs que nous souhaitons aujourd'hui consolider pour leur permettre de se renouveler. Or, l'industrie doit faire face à de nombreuses difficultés : augmentation de la pression foncière, difficultés pour les jeunes entreprises industrielles innovantes de répondre aux besoins de financement, déficit d'image auprès de la population et notamment de la jeune génération, écosystème parfois trop fragile. Des défis que nous relèverons aux côtés des industriels de notre territoire avec un objectif prioritaire, celui de la transition écologique.

Il n'y a pas d'économie forte sans innovation. La force d'un territoire dépend évidemment de sa capacité à innover, à s'adapter au changement et à proposer des solutions pérennes et performantes. La Métropole de Lyon est un territoire d'innovation reconnu, réunissant une chaîne complète de valeurs : des *leaders* industriels implantés sur tout le territoire, des PME innovantes, des pôles de compétitivité qui permettent de travailler sur les avancées technologiques, de nombreuses écoles d'ingénieurs à la pointe dans leurs domaines et reconnues internationalement, un potentiel académique très important, des incubateurs et accélérateurs d'entreprises, etc. L'enjeu est aujourd'hui de soutenir activement l'innovation sur notre territoire en accompagnant l'ensemble des acteurs économiques et de la recherche pour garder notre longueur d'avance.

### Conforter notre socle industriel et miser sur l'industrie verte

La transition écologique offre de nombreuses opportunités au secteur industriel. Les énergies vertes et renouvelables, des transports plus propres, la valorisation des déchets sont autant d'opportunités de développement qui promettent à elles seules la création de plusieurs milliers d'emplois. Et c'est bien parce que ce secteur offre une promesse d'avenir que toute une frange de l'industrie a pris le virage de la transition écologique.

Notre souhait est d'accompagner plus spécifiquement les projets industriels qui s'inscrivent dans cette dynamique durable.

#### 1. Proposer des nouveaux sites dédiés à l'industrie verte

Face à un foncier industriel qui se raréfie, il est aujourd'hui nécessaire d'accompagner les entreprises industrielles qui souhaitent s'implanter ou se développer dans la Métropole de Lyon.

Une des premières missions de la Métropole vis-à-vis de l'industrie est ainsi de garantir les conditions d'implantation et de développement des sites de production.

Ainsi, à l'image des 30ha déjà dédiés ces dernières années à la chimie verte dans le secteur de la Vallée de la Chimie, nous mobiliserons et garantirons la disponibilité de 100 ha de foncier pour accueillir une industrie « plus verte » sur l'ensemble du territoire métropolitain.

## ***2. Faire du site industriel de la Vallée de la Chimie la place forte de la production d'énergie verte en France et développer une filière énergie verte.***

Le site de la Vallée de la Chimie a entamé sa mue vers des process et innovations plus verts en accueillant désormais de nouveaux acteurs industriels utilisant des technologies innovantes et durables. Sa proximité avec le barrage hydroélectrique de Pierre-Bénite fait de lui le site idéal pour devenir la place forte de l'énergie verte française.

Nous y réunirons la production d'énergie photovoltaïque, la récupération de la chaleur fatale, le développement d'une filière hydrogène verte et le recyclage des matériaux et déchets industriels.

## ***3. Soutenir l'innovation industrielle et son développement avec un fonds d'amorçage industriel et durable de 60 millions d'euros.***

Pour soutenir les entreprises industrielles dans leur développement et pérenniser leur processus d'innovation, nous lancerons un fonds d'amorçage industriel qui permettra de renforcer les fonds propres des PMI, durant ce moment clef où elles passent au stade du déploiement de leurs innovations. Ainsi, elles pourront rester sur leur territoire et nous permettrons aux dirigeants de conserver la maîtrise du capital de leur entreprise. Ce fonds sera doté de 60 millions d'euros, dont la moitié financée par la Métropole.

## ***4. Inciter les jeunes et personnes en recherche d'emploi à se tourner vers les métiers de l'industrie***

Nous le savons tous : recruter dans l'industrie peut-être un véritable casse-tête. De nombreux industriels évoquent le désamour croissant, décennie après décennie, entre nos jeunes et l'industrie. Il existe donc un fort enjeu de communication, de promotion et de sensibilisation aux métiers industriels auprès des jeunes et notamment des collégiens, ainsi qu'auprès des publics en reconversion professionnelle.

Dans le cadre d'une nouvelle « fondation pour la médiation industrielle » réunissant tous les acteurs des filières professionnelles, les services publics d'aide à l'emploi, les collectivités et les organisations partie-prenantes de notre territoire, nous apporterons notre soutien (logistique, méthodologique et financier) à la valorisation des filières industrielles auprès de la

jeunesse et des scolaires (y compris enseignants et monde éducatif), mais aussi de la population active et en insertion.

### ***5. Accompagner les PME industrielles sur des questions technologiques, organisationnelles et humaines***

Pour accompagner nos PME dans leur transition écologique, organisationnelle et numérique nous installerons, comme c'est aujourd'hui déjà le cas sur le site industriel de Vénissieux, 2 antennes de la « ruche industrielle » sur les zones industrielles du Plateau Nord et de l'Est lyonnais.

Ces dispositifs permettront d'accompagner la transition 4.0 opérée par les entreprises industrielles de ces sites, par la concrétisation de projets collaboratifs grâce, notamment, aux partages d'expériences et de compétences. Ils permettront l'accélération de projets innovants à forte valeur ajoutée et en particulier de ceux tournés vers la transition écologique.

## **Soutenir l'Université et la Recherche**

---

La Métropole de Lyon et l'Université de Lyon, qui réunit actuellement 12 établissements membres et 25 associés soit 37 établissements (universités, grandes écoles publiques et privées), ont engagé depuis une dizaine d'année un partenariat innovant, formalisé dans un accord cadre portant sur les grands enjeux d'attractivité du territoire et de qualité de vie des étudiants.

Cette implication a connu un développement supplémentaire en 2016 avec la création du service université commun Ville de Lyon et Métropole. La Métropole travaille également avec les acteurs universitaires sur un développement équilibré des sites à travers le schéma de développement universitaire (SDU). Ce schéma a permis d'avancer sur une meilleure coordination du Contrat de Plan État-Région (CPER) et du Plan Campus, vers une plus forte cohérence des projets immobiliers au service des territoires et une meilleure efficacité des financements publics au service des établissements.

Des polarités universitaires d'excellence se sont ainsi créées avec les campus Lyon Tech-La Doua et Charles Mérieux en privilégiant une approche en réseau de l'ensemble des sites pour une offre universitaire cohérente sur tout le territoire.

Cette structuration coordonnée Métropole et Université a permis de générer une image unifiée du développement des sites universitaires sur le territoire (pour mémoire 37 établissements).

L'obtention du label IDEX en 2017, conforté en 2020, vise une autre étape pour faire émerger une université de recherche pluridisciplinaire de rayonnement mondial, disposant d'un impact scientifique de tout premier plan dans de larges champs de la connaissance. Concrètement le projet concerne la fusion de 3 universités (Lyon 1, Lyon 3 et l'Université Jean

Monnet à Saint-Etienne) et de l'ENS de Lyon, afin de porter plus haut encore l'attractivité et la place de Lyon dans le classement des villes universitaires européennes.

Nous sommes convaincus que cette grande université unique est un élément clé du développement de notre Métropole, permettant notamment le financement de nombreuses actions telles que l'entrepreneuriat-étudiant, les appels à projets scientifiques, les formations innovantes, etc. renforçant ainsi l'attractivité du site.

L'Université de Lyon présente en effet une importante concentration de laboratoires de renommée internationale et de grands équipements scientifiques dont certains sont uniques en Europe. Second site scientifique français avec 6 800 chercheurs, l'Université de Lyon mène à la fois une recherche fondamentale reconnue et une recherche stratégique répondant aux grands défis sociétaux.

À court terme, et pour soutenir cette visibilité internationale et l'attraction du site, il s'agira pour nous de développer nos actions de soutiens aux initiatives développées ces dernières années par les universités et écoles de la communauté universitaire lyonnaise en matière d'innovation pédagogique ou d'internationalisation des politiques de recherche ou d'enseignement.

Ainsi, nous croyons à la réussite de l'IDEX Lyon. Nous poursuivrons la coordination territoriale à travers le soutien à la COMUE-Université de Lyon, indispensable pour le compte du site, y compris l'IDEX.

Nous accompagnerons par exemple plus fortement la valorisation écologique de la recherche de l'Université de Lyon, soutiendrons le développement de formations toujours plus en adéquation avec les besoins présents et futurs du territoire, en particulier la formation tout au long de la vie, l'entrepreneuriat étudiant, et investirons de façon importante afin d'assurer les meilleures conditions aux étudiants pour étudier.

## ***6. Accompagner nos campus face à la concurrence internationale et pour la valorisation économique de la recherche***

L'un des enjeux de la recherche est de pouvoir transformer les découvertes scientifiques en opportunités d'innovation pour les entreprises.

Pour accompagner la valorisation des travaux de recherche de nos chercheurs, nous serons aux côtés de l'Université de Lyon et entrerons par exemple dans le capital de l'incubateur et accélérateur d'innovation Pulsalys du territoire Lyon/Saint-Etienne. Cette structure d'accélération du transfert de technologie est un élément clé pour encourager l'innovation née de la recherche académique et inventer le futur.

## ***7. Investir massivement dans les équipements universitaires***

Parmi les grands chantiers en cours et que nous soutiendrons :

- La rénovation du campus Lyon-Tech La Doua en cœur d'agglomération et un campus moteur de développement économique : cette opération d'envergure exceptionnelle prévoit la réhabilitation de 23 bâtiments soit 1/3 du parc immobilier. La réalisation doit s'achever en 2021. Elle s'organisera en « quartiers scientifiques » (biologie, chimie, ingénierie, etc.) et accueillera d'ici à 2022 la plateforme Axel'One pour l'accueil de projets innovants en chimie-environnement et d'I-Factory, futur lieu d'accueil de Pulsalys et Beelys, espaces de prototypages pour un accueil de 1 300 personnes au quotidien.
- Le projet EMLyon Business School (110 M€ d'investissement), sur un nouveau site à horizon 2022 au cœur du quartier de Gerland, pour dédier 30 000 m<sup>2</sup> d'espaces à l'employabilité tout au long de la vie des individus. Ce lieu comprendra un espace de prototypage de 1 000 m<sup>2</sup> équipé des dernières technologies, accessible à un large public, dans un site ouvert sur la Cité, une plateforme de co-learning d'environ 8 000 m<sup>2</sup> coopérée avec des entreprises et des organisations partenaires et des espaces d'apprentissage et de travail d'EMLyon Business School dans les étages.
- Le projet de l'École Centrale Lyon de transformation de son campus Ouest Ecully démarré depuis 2008 s'achèvera en 2025 sous le titre « ECL 4.0 accélérateur de projets ».
- Le projet d'agrandissement de l'Institut Paul Bocuse (25 M€ d'investissements) : une école emblématique de formation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration qui a renforcé sa transversalité à travers de nombreuses collaborations (exemple : IPB et CENS centre Européen de Nutrition pour la Santé et le laboratoire CARMEN CardioMétabolisme et Nutrition sur le site de l'Hôpital Lyon Sud dont les cuisines sont pilotées en étroite collaboration avec l'IPB). Là encore, l'IPB dans son projet d'agrandissement, intègre des espaces dédiés à la pratique, à la recherche et à l'entrepreneuriat.

## ***8. Garantir les meilleures conditions aux étudiants pour étudier***

La Métropole a développé ces dernières années une importante et inédite politique de soutien de l'attractivité des étudiants sur le site lyonnais à travers le financement du logement social étudiant en partenariat avec les bailleurs sociaux de l'agglomération (en lien avec le CPER, à hauteur de 6,5 millions d'euros), permettant l'ouverture de près de 1 000 nouveaux logements étudiants dans l'agglomération au cours des trois dernières années.

Néanmoins, l'attractivité de nos sites universitaires et de recherche nécessite un renforcement de nos politiques en matière de logement. Il nous faut trouver des solutions inédites et rapides pour accueillir dans les meilleures conditions possibles toutes celles et ceux qui veulent étudier dans notre Métropole. Nous construirons ainsi 10 000 logements étudiants

sur le prochain mandat avec des formes inédites (logements sur espaces flottants, colocations intergénérationnelles, habitat modulaire, ...). Cf. partie logement et vie étudiante.

## Accompagner l'innovation

---

### *9. Développer les solutions d'Intelligence Artificielle et leur appropriation par les acteurs économiques*

Moins de 15 % des entreprises françaises ont des solutions d'Intelligence artificielle (IA) et ce taux est encore plus bas dans les PME alors qu'il est devenu un enjeu concurrentiel stratégique. La Métropole veut accompagner l'intégration des solutions d'IA au sein des entreprises de son territoire et notamment dans le secteur industriel. L'IA offre un énorme potentiel d'applications pratiques comme l'optimisation des flux logistiques, le contrôle des chaînes de production, la maintenance prédictive, l'anticipation des besoins des clients, l'analyse comparative de très gros volumes de données ...

Nous initierons avec les acteurs du domaine, un plan métropolitain de déploiement des solutions IA, en accompagnant la formation des professionnels et du grand public.

### *10. Confirmer l'excellence métropolitaine en matière de santé/sciences de la vie*

La Métropole de Lyon est déjà internationalement reconnue pour sa filière en sciences de la Vie/Santé grâce à un écosystème performant constitué d'entreprises, de laboratoires de recherche, d'acteurs académiques, de start-ups innovantes, etc.

Pour assurer les conditions favorables à l'implantation de nouveaux projets liés au « vivre en bonne santé » et confirmer l'importance du secteur de la santé au cœur de la dynamique métropolitaine, nous mobiliserons de nouveaux fonciers à destination des entreprises ou organisations du secteur de la santé.

Nous accompagnerons l'installation en 2021 de l'académie de l'Organisation Mondiale de la Santé, centre international de formation, unique en son genre, qui offrira une formation continue aux professionnels de santé sur l'ensemble de la planète, en lien avec les 6 autres antennes de l'OMS dans le monde.

### *11. Favoriser l'émergence et la croissance de nouvelles filières.*

Parce que c'est la combinaison des compétences qui stimule l'innovation et la compétitivité, nous accompagnerons l'hybridation des secteurs clés de notre territoire. À travers des partenariats qui associent les pouvoirs publics, les industriels, les universités, les associations nous apporterons à notre territoire de nouveaux modèles et de nouvelles solutions plus innovantes dans les secteurs croisés de la sécurité/cybersécurité, du sport/digital, de la nutrition/santé, etc.

Santé/nutrition : En s'appuyant sur la richesse du patrimoine culturel et économique de notre gastronomie et sur le dynamisme de la filière agroalimentaire de notre région, nous soutiendrons les initiatives menées autour de la nutrition et de la santé, en lien avec la filière économique et de recherche autour de la santé existante. Des initiatives comme celle par exemple qui a été menée pour l'amélioration de l'alimentation par les équipes de chercheurs et médecins du Centre Européen de Nutrition/Santé sur le site des Hôpitaux Sud. La Cité de la Gastronomie pourra diffuser la culture du « bien manger pour vivre en bonne santé » auprès des habitants et des professionnels de la restauration.

### ***12. Créer un démonstrateur des mobilités urbaines***

Ce démonstrateur permettra aux entreprises de tester de nouvelles solutions en matière de mobilité durable, d'analyser *in situ* les résultats et notamment la capacité des innovations à limiter l'empreinte carbone, mais aussi de profiter d'un espace de démonstration afin de faire connaître les innovations développées sur le territoire.

### ***13. Proposer un prêt remboursable à taux zéro pour les PME innovantes à fort potentiel ayant déjà validé leur potentiel d'innovation***

Il existe un certain nombre de subventions nationales (I Lab., I now, PHRC, etc.) ou européennes (SME instrument) qui récompensent les start-ups et PME à fort potentiel. Pour consolider ces start-ups lyonnaises ou attirer à Lyon celles qui se sont créées ailleurs, la Métropole garantira un abondement en prêt remboursable à taux zéro à hauteur maximum de 1 pour 1 remboursable à 3 ou 5 ans. Une façon d'ancrer nos pépites et d'en attirer de nouvelles sur le territoire.

### ***14. Raccorder 100 % des entreprises au haut débit d'ici à 2025***

# Accompagner tous les entrepreneurs et leurs salariés

Place forte de l'entrepreneuriat en France avec en moyenne plus de 20 000 entreprises créées chaque année depuis 3 ans, la Métropole de Lyon repose sur un écosystème entrepreneurial solide et innovant : des incubateurs et accélérateurs, des salons et festivals pour les entrepreneurs, des écoles et des universités tournées vers l'entreprise, un lieu dédié à l'accélération des start-ups du numérique (H7)...

La Métropole de Lyon soutient également la création et la croissance de jeunes pousses à travers différents dispositifs tels que Lyon start-up, Pépites, Beelys ou encore BigBooster. Et, depuis 2019, elle a mis en place sur son territoire de nouveaux lieux dédiés à l'entrepreneuriat que sont les Pôles d'entrepreneurs, cofinancés par la Métropole et la Région AURA, répartis sur le territoire.

Pionnière dans sa manière d'accompagner les entrepreneurs, la Métropole de Lyon doit désormais renouveler ses ambitions afin de mieux soutenir ses entrepreneurs tout au long de leur parcours.

Aujourd'hui, une nouvelle ère s'ouvre pour répondre aux besoins de tous les entrepreneurs, à la fois pour ceux qui se lancent et ceux qui souhaitent se développer, et permettre ainsi une croissance plus harmonieuse et plus équilibrée de notre territoire.

## Stimuler l'implantation d'entreprises

### 1. Optimiser l'implantation des entreprises sur toute la Métropole

Le territoire de la Métropole dispose d'une offre foncière et immobilière de qualité et diversifiée. Néanmoins, certaines entreprises ont parfois du mal à trouver l'offre adaptée à leur besoin malgré le dispositif d'accompagnement mis en place par la collectivité et ses partenaires.

Pour garantir une offre complète partout sur le territoire :

- Nous constituerons des réserves foncières à destination économique qui auront aussi vocation à contrer les achats spéculatifs.
- Nous proposerons des fonciers clés en main sur les sites de la Vallée de la Chimie, sur les opérations développées à Rillieux-la-Pape sur le site Osterode, sur le site Les Tâches à Chassieu ou encore au niveau de la gare de Vénissieux.
- Nous aménagerons de nouveaux sites économiques à Neuville-sur-Saône, Lissieu, Chassieu, Rillieux-la-Pape et Villeurbanne.
- Nous dédierons une offre tertiaire adaptée dans tous les projets d'aménagements urbains, connectés au système de transports en commun en site propre en particulier à Oullins La Saulaie, Vallon des Hôpitaux, Saint-Priest, Villeurbanne.

## ***2. Créer 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs au Nord, à l'Est et au Sud-Est***

Nous créerons 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs que nous implanterons à Saint Fons, Vaulx-en-Velin et Rillieux-la-Pape (après ceux de Givors, Neuville et La Duchère). Ils auront pour vocation de soutenir les créateurs d'entreprises en concentrant les offres en matière d'accompagnement et de services (bureaux, salles de réunion, espace de coworking, animation du réseau de proximité).

## **Rendre service aux entrepreneurs**

---

### ***3. Consolider l'offre de services dédiés aux entreprises (LYVE)***

Nous renforcerons l'offre de service métropolitaine en direction des entrepreneurs qui se décline autour de 3 axes : l'animation de la communauté entrepreneuriale, la création de pôles d'entrepreneurs sur tout le territoire (qui proposent des espaces de travail, de collaboration et de l'accompagnement personnalisé), une plateforme digitale permettant de partager des problématiques communes.

### ***4. Conforter l'accompagnement des « pépites » et des start-ups***

Nous conforterons l'accompagnement des « pépites » entrepreneuriales et des start-ups de notre métropole pour les aider à grandir de façon sécurisée.

### ***5. Accompagner 1 000 TPE/PME industrielles et tertiaires dans leur transition énergétique et dans la réduction de leur facture énergétique d'ici à 2030***

La Métropole doit s'engager aux côtés des industriels et de l'ensemble des PME du territoire pour diminuer la consommation énergétique.

Pour cela nous élargirons et renforcerons le dispositif Lyon Eco Énergie afin d'accompagner individuellement les TPE et PME des secteurs industriels et tertiaires dans leur réduction de consommation et leur permettre de réduire très fortement leur facture et leur impact environnemental.

### ***6. Renforcer notre « pacte PME métropolitain »***

Nous renforcerons le « pacte PME » métropolitain qui permet à la fois d'accroître les relations d'affaires entre les grands groupes et les PME et d'accompagner ces PME à l'export, en mettant à disposition nos propres réseaux à l'international

## Rendre service aux salariés des entreprises

---

### *7. Relier les zones d'activités à moins de 500 m d'une ligne forte de transport*

Nous relierons d'ici à 2030 80% des zones d'activités à moins de 500 mètres d'une ligne forte de transports en commun et à moins de 30 minutes du pôle multimodal Lyon Part Dieu.

En complément du grand plan de mobilités que nous proposons pour l'ensemble du territoire métropolitain et pour l'ensemble des habitants de la Métropole, nous améliorerons la desserte en transports collectifs de nos zones d'activités. 5 zones seront traitées en priorité:

- Ouest Nord (via déclassement A6/A7 et le parc existant Techlid)
- Sud-Ouest (Saulaie, Vallon des Hôpitaux, demain Technicentre la Mulatière)
- Sud Est avec une offre au plus proche des zones productives
- Rhône Amont avec une offre structurée le long du Tramway
- Vallée de la Chimie.

La desserte en transports en commun des sites d'activités représente un enjeu majeur pour les entreprises, notamment auprès de leurs salariés et participant à leur attractivité. Cette desserte permettra aux entreprises et donc aux territoires de bénéficier d'un critère essentiel dans l'offre proposée aux salariés. Les jeunes, souvent non motorisés, sont particulièrement attentifs à ce sujet dans leur choix d'emploi.

### *8. Expérimenter en lien avec les communes la création d'un pack de services mutualisé pour les salariés des zones d'activités*

Afin de faciliter le quotidien des entreprises et de leurs salariés sur les zones d'activités parfois très éloignées des domiciles, nous expérimenterons avec les communes et les sociétés concernées un « pack de services mutualisés » qui réunira crèche d'entreprises, conciergerie, restauration collective, véhicules partagés, livraisons mutualisées, collecte de déchets et recyclage commun, etc.

### *9. Créer des sites de coworking dans des gares périphériques du réseau ferré métropolitain en lien avec la Région*

Nous souhaitons permettre aux travailleurs et étudiants nomades de nouveaux lieux de *coworking* dans les gares périphériques de la Métropole, afin de répondre à une demande en hausse et de disposer de lieux mutualisés pour travailler. Les gares offrent une opportunité naturelle, étant, par construction, des lieux de partage et de rencontre.

## Soutenir nos artisans et nos commerçants

Plus de 17 000 commerçants et plus de 26 000 entreprises artisanales sont répartis sur l'ensemble de l'aire métropolitaine lyonnaise. Tous participent incontestablement à l'attractivité et au dynamisme économique de notre territoire. Acteurs économiques incontournables de notre métropole, ils assurent un véritable service de proximité et de qualité envers l'ensemble des habitants et des touristes. Ils contribuent, par ailleurs, à l'animation de nos centres-villes et centres-bourgs, à leur développement, à leur rayonnement et au bien vivre.

C'est pourquoi nos objectifs, pour ces acteurs majeurs de la Métropole de Lyon, sont de relever avec et pour eux quatre grands défis:

- Soutenir la demande locale pour qu'elle joue à plein son effet d'entraînement sur l'économie métropolitaine
- Rendre plus attractifs les centres-bourgs
- Accompagner les commerçants dans leur révolution numérique et écologique.
- Faciliter l'accès et le stationnement des véhicules professionnels dans les centres-villes.

## Valoriser et rendre plus visibles les métiers de l'artisanat et les sites commerciaux de quartiers et de centres-bourgs

### *1. Soutenir financièrement la revitalisation commerciale dans les centres-villes et centres-bourgs*

Nous soutiendrons l'implantation et le maintien de commerces de proximité dans les centres-villes, centres-bourgs et quartiers avec le versement d'une aide financière directe pour accompagner des travaux d'installation ou de rénovation du point de vente ou de production. Cette aide concernera les commerces avec « vitrine ». Ce dispositif sera cofinancé avec la Région avec une aide totale versée entre 4 000 et 20 000 euros par projet.

Dans le même objectif de revitalisation commerciale, nous utiliserons notre droit de préemption, en lien avec les communes, pour que la Métropole de Lyon se porte acquéreur de murs commerciaux dans les centres-bourgs afin de garantir une destination commerciale à ces locaux. Les commerces alimentaires de bouche seront favorisés afin d'offrir aux habitants des centres bourgs une offre en matière de fromagerie, poissonnerie, boucherie, etc.

### *2. Créer de nouveaux pôles de management de centre-ville*

Les premiers « managements de centre-ville » ont été mis en place en 2004 par la Métropole et ses partenaires. Il existe aujourd'hui 2 pôles managériaux d'envergure

métropolitaine (Presqu'île de Lyon et Villeurbanne) et 3 sites de proximité ou de bassin de vie (Neuville, Oullins et Lyon 7<sup>ème</sup>).

Nous généraliserons la présence d'un management de centre-ville sur 5 autres sites métropolitains et encouragerons les petites communes à expérimenter un management de centre-ville mutualisé.

### ***3. Renforcer la présence de l'activité artisanale avec des réponses innovantes tant en matière de forme urbaine que de forme de travail.***

Nous réserverons dans nos projets de développements urbains métropolitains une partie des locaux à des activités artisanales. L'objectif est de remettre de l'emploi et de l'activité économique « en vitrine » aussi bien sur de la vente que de la production (ateliers).

Ces implantations pourront prendre différents contours et être de forme pérenne ou transitoire avec :

- 10 maisons de l'artisanat sur la Métropole de Lyon

Pour mettre en lumière la spécificité des métiers de l'artisanat et remettre ces activités en prise directe avec les habitants, nous soutiendrons la création des maisons de l'artisanat multi-activités réunissant plusieurs corps de métiers dans une dizaine de communes ou arrondissements métropolitains, en lien avec les filières professionnelles et les chambres consulaires.

Ces maisons disposeront également de lieux de stockage pour les artisans qui souhaitent déposer leur matériel ponctuellement pour des chantiers à proximité, leur évitant ainsi de potentiels allers-retours très éloignés et les incitant par exemple à se munir d'un vélo-cargo électrique.

- Des espaces de coworking dédiés aux artisans

À l'image des sites de coworking traditionnels, nous soutiendrons la création, en lien avec les communes et la CMA, l'installation de lieux de coworking dédiés spécifiquement aux artisans qui souhaitent partager leurs espaces de travail. Conçue comme une colocation professionnelle, il offrira une nouvelle organisation du travail permettant au travailleur indépendant de rompre son isolement avec un lieu aménagé pour travailler.

- Un hôtel de l'artisanat au cœur de la Métropole pour l'artisanat de production-fabrication

Un certain nombre d'artisans de production-fabrication sont aujourd'hui en difficulté pour trouver les locaux qui correspondent aux besoins de leur métier à la fois en termes de surface et de prix. Nous investirons aux côtés de la CMA dans un hôtel des entreprises artisanales qui réunira des locaux d'activités individuels et une pépinière artisanale à des conditions locatives accessibles. La Métropole pourra acquérir et porter l'immobilier afin de garantir le respect de la

cible artisanale à un tarif correspondant à leur activité, la commercialisation s'effectuant en lien étroit avec la Chambre des Métiers.

- Une carte de fidélité « commerce de proximité métropolitain »

Grâce à cette carte gratuite, les clients gagnent des points à chaque achat dans un commerce de proximité partenaire. À partir d'un certain nombre d'achats, ils reçoivent un cadeau ou chèque fidélité à réutiliser dans ces mêmes commerces de proximité. Les modalités de cette carte seront définies avec les associations de commerçants/artisans à l'échelle d'un quartier ou d'une commune, ou de la Métropole toute entière.

## Déployer des services mutualisés pour les commerçants, les artisans et leurs clients

---

### *4. Déployer une palette de services mutualisés pour les commerçants, les artisans et leurs clients.*

- un service de livraison cyclable dans les centres-bourgs et centres-villes, et notamment dans les territoires ayant mis en place une piétonisation de leur centre, en lien avec les commerçants pour permettre aux habitants de se faire livrer en proximité.
- les livraisons des stocks commerciaux par voies fluviales avec dernier km réalisé en vélo-cargo pour les commerces situés dans des communes traversées par le Rhône ou la Saône.
- la création de consignes/conciergeries pour les livraisons dans les parkings métropolitains (P+R et parkings de centre-ville) permettant aux clients de récupérer leurs achats directement dans les parkings où seront garés leurs véhicules.
- la création de zones de stockage mutualisé (avec boxes individuels) pour permettre le stockage du matériel des artisans dans les secteurs où la présence d'artisans est forte.
- la création dans les rues où se concentrent plusieurs bars/restaurants et où cela est possible des lieux de stockage mutualisés et fermés pour les bacs poubelles avec bac de tri mutualisés (souvent trop grands pour accéder aux allées d'immeubles.)
- des outils pour faciliter le stationnement des véhicules professionnels dans des lieux spécifiquement dédiés aux artisans, connectés avec un lieu de stockage accessible en vélo-cargos afin que les artisans puissent se déplacer sur leur chantier (si la nature du chantier le permet) sans recourir à leur véhicule professionnel et laisser leur véhicule sous surveillance pendant leur chantier. Ces parkings dédiés seront par

exemple situés dans les parkings P+R prochainement créés avec une zone spécifiquement dédiée.

- Une « marketplace digitale » du « temps machine » disponible dans les ZA de la Métropole en recensant et identifiant les « gisements » de temps machine non utilisés dans les entreprises des zones industrielles. Nous monterons, avec l'appui des associations de ZA, une plateforme de mise à disposition de :
  - Temps machine
  - Temps machine + opérateur
  - Temps machine + opérateur + temps de conception, etc.

Nous ciblerons les TPE, PME et ETI productives de la métropole, sur l'ensemble du territoire métropolitain. Ainsi, cela générera des ressources supplémentaires aux entreprises qui « revendent » du temps machine et donc une augmentation de leur capacité à réinvestir dans les outils de production. Pour les entreprises acheteuses, cela permettra de développer du prototypage et de la petite série sans être obligées de surinvestir tout de suite dans un outil de production.

- des formations au « métier » d'entrepreneur à destination des artisans/commerçants, en lien avec la CMA, pour qu'ils puissent être formés et accompagnés dans les évolutions pratiques, numériques et réglementaires communes à toute activité entrepreneuriale et à l'activité commerciale plus spécifiquement.

## Accompagner les commerçants et artisans dans la transition écologique

---

### *5. Soutenir la conversion écologique des véhicules utilitaires dans le cadre de la ZFE*

La Zone à Faible Emission qui concerne en 2020 une partie de la Métropole sera étendue à terme à l'ensemble des 59 communes et seuls les utilitaires ayant une vignette Crit'Air 0.1 ou 2 pourront alors circuler sur notre territoire.

Afin d'accompagner les commerçants et artisans dans l'achat de véhicules moins polluants, nous proposerons une prime à la conversion : 5 000 euros pour les véhicules propres neufs ou d'occasion.

Nous négocierons la mise en place de prêts à taux zéro pour l'achat de véhicules propres en conventionnant avec les sociétés de prêts qui soutiennent les Artisans et les Commerçants.

Nous soutiendrons financièrement les commerçants et artisans qui souhaitent faire l'acquisition d'un vélo-cargo électrique.

Nous proposerons des solutions de dégroupage dans les parkings de périphérie pour les artisans dont les véhicules ne répondent plus aux critères : stationnement hors ZFE + location ponctuelle utilitaires électriques et vélo cargo.

Nous accompagnerons la mise en place des flottes de véhicules propres à partager dans les zones entrepreneuriales et d'activités qui le souhaitent.

Nous proposerons une vignette de stationnement spécifique aux artisans « urgentistes » (électriciens, plombiers, chauffagistes, vitriers, ascensoristes...) ayant un véhicule Crit'Air 0 ou 1 pour qu'ils puissent stationner gratuitement du lundi au vendredi sur le territoire métropolitain.

## ***6. Accompagner les travaux de rénovation énergétique des artisans et des commerçants***

Nous accompagnerons 1 000 artisans et commerçants dans leur transition énergétique et dans la réduction de leur facture énergétique d'ici à 2030, en élargissant le dispositif Lyon Eco Énergie.

## **Soutenir les artisans dans leur démarche d'export**

---

La Métropole de Lyon est un territoire fortement exportateur. Une étude de l'Institut supérieur des Métiers (ISM) montre que 40% des entreprises artisanales figurant au fichier des Douanes étaient localisées dans deux régions, l'Île de-France : 23% et Rhône-Alpes : 17%

Cela s'explique par la concentration sur notre territoire régional d'un fort tissu de TPE manufacturières, notamment du travail des métaux, de la plasturgie, de même que la proximité du marché suisse (1ère destination extra-communautaire de l'exportation artisanale).

## ***7. Apporter un accompagnement spécifique aux entreprises artisanales qui se tournent vers l'export***

Afin de consolider notre position et d'accompagner les entreprises artisanales à l'export, nous leur apporterons un accompagnement spécifique en :

- proposant des formations spécifiques sur les questions relatives à la fiscalité,
- participant au financement du dispositif « aide export » de la région Rhône-Alpes qui permet de soutenir les collectifs d'entreprises qui s'engagent dans une mission export (la Région s'engage à hauteur de 40 % de dépenses – jusqu'à 3 000 euros – la Métropole prendra à sa charge 30 % du coût laissant ainsi à la charge de l'artisan une part de 30 %),

- ouvrant nos délégations internationales davantage aux artisans : l'artisan financera le coût du déplacement mais nous lui apporterons notre expertise et lui faciliterons les contacts avec les bons interlocuteurs sur place.

## Développer l'économie sociale et solidaire

Le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est à la fois un secteur économique à part entière mais aussi un secteur qui se distingue des autres par son ambition qui est en effet de servir l'intérêt général ou l'utilité sociale. Même s'il ne s'agit pas, bien entendu, d'opposer économie classique et ESS, qui offrent une grande complémentarité et défendent souvent une vision commune de l'intérêt général. Ce secteur est souvent en pointe pour répondre à des problématiques environnementales, de solidarité et d'exclusion.

Il représente 10% de l'emploi sur la Métropole de Lyon, soit près de 70 000 salariés, et 5 000 établissements.

Il répond de façon agile à l'émergence de nouveaux besoins en phase avec les évolutions de la société, et joue donc un rôle essentiel sur notre territoire que nous souhaitons conforter et renforcer.

### Faciliter l'implantation des entreprises et structures de l'ESS

#### *1. Créer un plan métropolitain de mise à disposition de locaux et de fonciers à destination des entrepreneurs et des structures de l'ESS*

Les structures de l'ESS ont souvent des difficultés à trouver des lieux d'implantations sur notre territoire et notamment en raison de coûts souvent trop élevés.

Nous participerons activement à l'organisation de l'implantation des acteurs de l'ESS sur le territoire dans le cadre d'un plan métropolitain de mise à disposition de locaux aux entrepreneurs et structures de l'ESS. Nous réserverons 15% du foncier disponible dans le cadre de l'urbanisme transitoire aux acteurs de l'ESS.

### Encourager les épiceries sociales et solidaires

#### *2. Favoriser les créations d'épiceries sociales et solidaires et les accompagner dans leur développement*

Modèles innovants d'accès à l'alimentation durable et de qualité, les épiceries sociales et solidaires jouent un rôle éminemment social sur notre territoire. La Métropole de Lyon souhaite renforcer leur place et leur nombre sur le territoire.

Nous lancerons un appel à projets métropolitain d'épiceries sociales et solidaires afin d'accompagner la création de celles-ci dans différents lieux de la Métropole à savoir :

- sur l'ensemble des campus universitaires de la Métropole à destination des étudiants,

- dans les quartiers prioritaires ou territoires péri-urbains de la Métropole.

Nous consoliderons notre soutien aux épiceries sociales et solidaires existantes et favoriserons leur mise en réseau et la mutualisation des moyens entre elles.

Ces épiceries proposeront un suivi sur l'alimentation et la nutrition, la lutte contre le gaspillage et la gestion d'un budget « alimentation » pour les publics les plus fragiles, en lien avec les Maisons de la Métropole et les AMAP de ces territoires.

## Favoriser l'insertion et emploi

En matière d'insertion professionnelle et d'emploi, nous poursuivrons la stratégie actuelle de la Métropole qui a fait ses preuves comme la Charte des 1 000, la mise en place des CLEE, du PMI'e, de la MMI'e, etc.

Grâce à ces actions et au dynamisme de notre territoire, nous avons constaté :

- un net recul du chômage sur le territoire, porté par une création d'emplois sans précédent.
- une population bénéficiaire de minimas sociaux qui n'augmente plus en dépit d'une attractivité démographique qui ne se dément pas,
- une efficacité croissante des dispositifs d'insertion professionnelle : 4 700 personnes ont bénéficié des actions proposées par les entreprises dont 900 ont pu être recrutées par les entreprises signataires de la Charte des 1 000.

Ces bons résultats ne doivent pas masquer néanmoins les difficultés d'insertion que rencontrent encore trop de femmes et d'hommes sur notre territoire. Au cours des dernières années, le nombre de foyers durablement installés dans la précarité s'est notamment accru : 40 000 bénéficiaires du RSA et 30 000 chômeurs de longue durée vivent en effet sur notre territoire.

La précarité qu'ils subissent et le manque d'opportunités d'emplois pour ces publics trop longtemps éloignés de l'activité ou insuffisamment formés nécessitent des efforts adaptés et prolongés. Et ce d'autant plus que nos entreprises qui créent de l'emploi, connaissent de plus en plus de difficultés à recruter quelles que soient les filières auxquelles elles appartiennent.

Au-delà de la détresse sociale réelle vécue par nombre de métropolitains, ce paradoxe représente un risque pour l'attractivité de notre territoire et donc pour l'implantation de nouvelles entreprises. Un nombre croissant d'entre elles placent les critères d'emploi, de formation et d'aptitudes de la population locale comme centraux dans le choix d'implantation de leurs activités économiques.

De nouvelles mesures seront donc prises en concertation avec les professionnels du secteur de l'insertion et de l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi, afin d'améliorer sensiblement leur employabilité et adapter leurs compétences aux besoins des entreprises. Tout cela sur l'ensemble des bassins de vie de notre territoire. Les actions passées seront mesurées quant à leur efficacité et seront renforcées ou amendées au cas par cas. Nous voulons mener sur ces sujets une politique volontariste qui défie le fatalisme trop souvent invoqué pour ne rien faire.

Mobiliser les acteurs économiques pour permettre le retour à l'emploi des personnes en situation de chômage

Notre action, qui s'inscrit dans la poursuite de l'engagement porté par la Charte des 1 000, se traduira par 4 mesures complémentaires permettant de toucher progressivement toutes les entreprises, quels que soient leur domaine et leur taille.

### ***1. Déployer la démarche « territoire zéro chômeur de longue durée » sur 5 nouveaux territoires.***

L'expérience « territoire zéro chômeur de longue durée » en cours à Villeurbanne fournit des résultats convaincants en termes de retour à l'emploi des chômeurs de longue durée avec 82 emplois créés en CDI et au SMIC en 2 ans. Elle consiste à employer des chômeurs de longue durée (plus de 2 ans) en CDI sur des activités qui ne font pas concurrence aux entreprises du secteur marchand.

Ce sont les allocations chômage que percevraient les demandeurs d'emplois qui financeront une partie de l'activité, ce qui n'implique donc pas de coût supplémentaire pour la collectivité.

Nous proposerons à 5 nouvelles communes de la Métropole de déployer ce dispositif sur leur territoire : Décines, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons et Saint-Priest.

### ***2. Créer 5 000 CDD coup de poing à destination des chômeurs de longue durée***

Ces 5 000 contrats concerneront majoritairement des TPE, mais également des PME, commerçants, artisans ou associations et seront proposés à des chômeurs de longue durée (plus de 2 ans) en échange d'allègement de charges pour les employeurs et d'un suivi renforcé de la personne embauchée par les services d'insertion.

Ces contrats impliqueront un engagement de tutorat interne à l'entreprise, accompagné par les professionnels de l'insertion. L'objectif est avant tout d'assurer la réussite de son intégration dans l'entreprise (accompagnement réalisé par les organismes spécialisés de l'insertion).

### ***3. Établir un plan de gestion prévisionnelle des compétences et des emplois à l'échelle de la Métropole et de ses bassins de vie.***

Afin d'anticiper l'évolution en matière d'emploi sur notre territoire et de mettre davantage en adéquation les offres et les demandes d'emploi, nous mettrons en place une gestion prévisionnelle des compétences et des emplois à l'échelle métropolitaine et par bassin de vie.

Cette gestion prévisionnelle s'appuiera sur :

- Un « sondage économique », renouvelé chaque année, auprès d'un échantillon représentatif (500) des personnes éloignées de l'emploi depuis plus de 2 ans, installées ou nouvellement installées dans la Métropole afin de connaître plus

précisément les besoins et les compétences sociales et professionnelles de ces personnes.

- Une Conférence annuelle des acteurs de l'emploi métropolitain, associant les entreprises et leurs structures représentatives mais également les organisations syndicales salariales qui pourraient ainsi faire remonter leurs attentes et actualiser les enjeux de l'emploi territorial.

#### ***4. Labelliser et animer des lieux ressources « Passerelle » dans chaque territoire sous forme de « cluster de l'emploi ».***

Nous installerons sur le territoire métropolitain des « Passerelles » cogérées avec les entreprises et leurs salariés afin d'apporter des prestations de conseil, d'orientation, de tutorat et de suivi dans l'emploi pour tous types de publics en insertion ou non.

Ces lieux seront notamment connectés au type d'emploi dominant dans leur bassin de vie :

- Chimie/environnement pour la Vallée de la Chimie,
- Commerce pour le secteur Carré de Soie,
- Sport, Spectacles et Loisirs pour Décines,
- Services aux personnes dans l'Ouest lyonnais,
- Hôtellerie, Tourisme et Restauration pour le centre-ville de Lyon,
- Digital à Vaise.

Ces espaces emplois-entreprises seront conçus et gérés de façon équilibrée entre la Métropole et les entreprises volontaires du territoire, en particulier avec les signataires de la Charte des 1 000, et pourraient être animés par exemple, par des retraités volontaires, qui souhaiteraient rester actifs et pourraient ainsi mettre à disposition leurs connaissances et expériences, ainsi que leurs réseaux professionnels.

#### ***5. Organiser tous les ans une Conférence annuelle des Acteurs de l'Emploi Métropolitain.***

Cette conférence réunira les entreprises et leurs structures représentatives mais également les organisations syndicales salariales qui pourraient ainsi faire remonter leurs attentes et actualiser les enjeux de l'emploi territorial.

## Utiliser les leviers et compétences de la Métropole pour assurer ou créer de l'emploi et soutenir l'insertion par l'emploi

---

### *6. Soutenir l'emploi des assistantes maternelles sur le territoire en créant 30 maisons d'assistantes maternelles*

Il existe sur notre territoire un grand nombre d'assistantes maternelles sans emploi alors même que sur certains territoires de la Métropole de nombreuses familles ne trouvent pas de moyens de garde.

Nous créerons 30 Maisons d'Assistants Maternelles en concertation avec les communes qui permettront chacune d'accueillir 2 à 3 assistantes maternelles dans un appartement dédié à la garde d'enfants sur des territoires qui manquent de solutions de garde.

Ce dispositif a un triple avantage :

- Il permet à des assistantes maternelles sans emploi de travailler en se rendant dans un appartement partagé là où il y a de la demande.
- Il permet d'offrir des solutions de garde à des parents qui en sont dépourvus.
- Il offre de la sociabilisation à des enfants qui seront gardés ensemble.

Un certain nombre de places sera spécifiquement dédié à l'accueil d'enfants de familles monoparentales.

### *7. Créer 3 600 services civiques pour accompagner l'insertion des jeunes*

Nous recruterons 3 600 jeunes en service civique afin de faciliter leur insertion dans la vie professionnelle, renforcer leur sentiment d'appartenance et stimuler leur confiance en eux. Ils auront des missions d'intérêt général en lien avec les politiques publiques de la Métropole dans le secteur du développement durable, du lien avec les habitants, de l'aide aux publics en difficultés (personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.).

### *8. Renforcer les clauses d'insertion dans les marchés publics de la Métropole de Lyon*

20 % de nos marchés publics intégreront une clause d'insertion qui impose aux entreprises d'embaucher des personnes en insertion.

## ***9. Augmenter notre soutien financier aux structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE)***

La cinquantaine de structures d'accompagnement par l'activité économique de notre territoire effectue un travail essentiel pour développer les conditions d'emploi et d'accompagnement des personnes en parcours d'insertion. Comme toutes les entreprises, elles doivent relever les défis de la croissance, du renouvellement de leurs outils de production et de travail, de la diversification de leurs activités, du besoin d'évolution de leurs processus internes, de l'évolution continue des normes, etc.

Nous franchirons un nouveau cap en renforçant notre accompagnement pour financer leurs investissements.

## **Lever les premiers freins à l'insertion**

---

Les personnes en insertion professionnelle sont souvent confrontées à deux difficultés : la garde de leurs enfants, notamment pour les familles monoparentales, et les transports. C'est pourquoi nous proposons différentes actions.

### ***10. Des transports en commun gratuits pour les personnes aux minimas sociaux***

Parce que la question du transport est l'un des principaux freins à l'insertion sociale et professionnelle, nous instaurerons la gratuité des transports en commun et de l'abonnement au service Velo'v pour les bénéficiaires des minimas sociaux habitant sur le territoire de la Métropole de Lyon. Cette mesure permettra également aux ménages les plus modestes d'éviter de recourir à un véhicule trop ancien, souvent polluant et dont le coût d'entretien est très élevé.

### ***11. Des places en crèche supplémentaires pour accompagner les parents en insertion professionnelle***

En partenariat avec la CAF, dans les crèches des 35 quartiers prioritaires de la politique de la Ville, nous proposerons 100 places « à vocation d'insertion professionnelle et sociale ».

Ces places seront réservées à un accueil immédiat d'enfants de familles bénéficiaires du RSA en insertion, pour une durée de 4 mois ou plus si nécessaire dès que ces parents entament un parcours d'insertion. Cette mesure permettra d'accompagner la famille pendant ce délai vers un mode de garde plus pérenne (collectif ou individuel) mais aussi et surtout de lever les freins qui empêchent son insertion sociale et professionnelle.

## ***12. Un chèque tremplin vers l'emploi durable***

Les principaux freins à la reprise d'un emploi sont les difficultés liées à l'accès aux mobilités et à la garde d'enfant. Pour lever ces freins, nous proposerons un chèque de 250 euros par mois pendant 3 mois, à toutes les personnes qui reprennent un emploi durable ou qui se trouvent être dans un parcours d'insertion afin de participer au financement de la garde d'enfant, d'un abonnement transports ou des soins de santé.

## ***13. Un portail géolocalisé des offres d'accompagnement à l'emploi.***

Pour améliorer l'information auprès des bénéficiaires, des entreprises et des acteurs de l'insertion et de l'emploi, nous créerons un portail unique réunissant l'ensemble des informations sur les aides et dispositif existants. Pour qu'il soit plus efficace encore, nous y intégrerons la géolocalisation des offres d'accompagnement à l'emploi. Cet outil sera muni de 2 entrées différentes : une pour le bénéficiaire et une autre pour l'employeur.

## ***14. Amplifier les pass numériques pour les personnes éloignées des outils informatiques***

Aujourd'hui, il devient primordial de maîtriser les outils informatiques pour accéder à l'emploi. C'est pourquoi nous déploierons les pass numériques sur notre territoire qui donnent aux bénéficiaires le droit d'accéder dans des lieux préalablement qualifiés à des services d'accompagnement numérique grâce à une prise en charge totale ou partielle.

## ***15. Mettre en place un plan métropolitain d'accompagnement à la maîtrise du français***

De la même manière, la maîtrise de la langue française est très souvent un préalable pour l'accès à un emploi. Ainsi, nous développerons également un « pass » sur le modèle du pass numérique pour accompagner les publics en insertion vers une meilleure maîtrise de la langue française.

## Booster notre ADN international

Le développement d'une Métropole comme Lyon s'envisage aujourd'hui dans le contexte d'une économie mondialisée : la multiplication des flux d'informations, de connaissances, les possibilités renouvelées d'échanges commerciaux, culturels et scientifiques traversent l'ensemble des territoires de France, d'Europe et du Monde.

La révolution numérique a offert des opportunités de développements inédits à des économies longtemps considérées comme « en devenir » qui ont su se saisir des opportunités et gravir la marche de l'innovation à une vitesse vertigineuse. Ces nouvelles économies ont désormais pris toute leur place dans l'économie mondialisée, participant toujours plus à l'intensification de la concurrence entre les territoires.

L'enjeu est bien aujourd'hui pour la Métropole de Lyon de confirmer sa capacité à se saisir des opportunités offertes par cette mondialisation pour intensifier les échanges qui permettent à la fois à nos entrepreneurs de se développer à l'international, mais aussi à notre territoire d'être une destination privilégiée et attractive pour des entreprises et investisseurs étrangers.

Il nous faut pour cela renforcer le rayonnement de notre territoire à l'international, porté très efficacement depuis plus de 15 ans par la marque ONLYLYON, en innovant toujours plus dans nos pratiques, en renforçant notre place et notre voix dans les réseaux internationaux et en s'appuyant sur notre force événementielle.

Enfin, le secteur touristique a pris ces dernières années une place nouvelle sur notre Métropole, participant au développement de notre territoire. C'est un enjeu fort pour la Métropole de Lyon, qui nous invite à nous adapter aux nouvelles formes du tourisme qu'il soit d'affaires ou de loisirs.

Si nous souhaitons demeurer attractifs, que des entreprises internationales continuent de s'installer dans notre Métropole et que Lyon demeure dans le haut du classement des villes européennes les plus visitées, nous devons nous en donner les moyens et travailler en collaboration avec les forces économiques de notre territoire.

## Accompagner nos entreprises dans leur développement à l'international

---

### *1. Jouer notre rôle d'ambassadeur à l'international pour les forces vives de la Métropole.*

Nous confirmerons notre rôle d'ambassadeurs des forces vives de notre territoire en renforçant leur place dans nos échanges à l'international.

Nos déplacements à l'étranger seront préparés avec les entreprises et les destinations seront soigneusement choisies avec elles, afin qu'elles génèrent un véritable volant d'activité. En

créant de nouvelles coalitions d'acteurs, nous mobiliserons l'ensemble de nos forces pour internationaliser nos PME qui ont un réel potentiel de développement à l'international. En alliant les forces de nos collectivités, des entreprises, des associations et ONG et des diasporas présentes sur notre territoire, nous serons à même de conjuguer ensemble développement économique et coopération décentralisée.

Lors de la venue de chaque délégation étrangère, nous organiserons des circuits de visites d'entreprises qui feront étape à minima dans une TPE ou PME de la Métropole.

## ***2. Confirmer la solidité de nos relations avec des territoires partenaires***

La Métropole de Lyon a développé des relations extrêmement fortes avec certaines villes d'Europe et du Monde qui permettent de créer de réelles opportunités d'implantation pour nos entreprises respectives. Ces villes amies se situent sur tous les continents et sont le fruit de belles histoires qui continuent à nous lier. Des échanges de savoir-faire dans la gestion des territoires, mais aussi économiques ou universitaires, ont permis nombre d'initiatives et de collaborations.

Nous souhaitons renforcer les partenariats qui ont permis à nos entreprises des échanges fructueux et à nos PME en particuliers de démarrer leur internationalisation.

## **Être une métropole européenne avant tout**

---

### ***3. Renforcer nos liens avec l'Europe***

Parce que la Métropole de Lyon est constitutive de l'histoire européenne, nous mettrons une série d'actions en place afin de confirmer notre place et notre citoyenneté européenne.

- Nous accompagnerons nos entreprises innovantes dans le montage de dossier de financement dans le cadre des fonds intra-communautaires type H2020.
- Nous nous engagerons pour promouvoir les échanges entre entrepreneurs en Europe via Erasmus +.
- Nous développerons des actions de sensibilisation dans les écoles avec la Maison de l'Europe et des Européens.
- Nous organiserons des voyages de jeunes issus des banlieues dans le cadre d'Erasmus + pour renforcer leur citoyenneté et leur sentiment d'appartenance à l'Europe.
- Nous renforcerons le partenariat avec Munich, Milan, Barcelone et profiter de leurs partenariats internationaux pour promouvoir le savoir-faire de nos entreprises.
- Nous renforcerons l'axe Lyon Genève

- Nous renforcerons notre présence à Bruxelles pour porter la parole de la Métropole de Lyon et promouvoir nos intérêts.

## **Renforcer notre stratégie d'attractivité pour attirer toujours plus d'entreprises, d'investisseurs et de talents sur notre territoire**

Parce qu'attirer une nouvelle entreprise sur notre territoire est la promesse de créations d'emplois, il existe un réel enjeu de convaincre des entrepreneurs et investisseurs à choisir notre territoire.

Si la politique de prospection à l'international a porté ses fruits ses dernières années, notamment grâce au travail mené par les équipes de l'Agence de développement économique de la région Lyonnaise (Aderly), dont le bilan est particulièrement positif car plus d'une centaine d'entreprises se sont imposées en 2019 contre une cinquantaine il y a seulement 10 ans, nous devons aujourd'hui requestionner et renforcer notre stratégie pour qu'elle s'adapte à la concurrence toujours plus forte des autres territoires.

Pour atteindre notre objectif de renforcer la part des investissements étrangers en Métropole de Lyon et atteindre 25 % (actuellement 18%) nous devons franchir une nouvelle étape. Afin d'y parvenir nous proposons de :

### ***4. Créer une grande agence de développement à horizon 2025.***

Nous renforcerons les missions réservées aujourd'hui à l'Aderly en lien avec les évolutions du territoire et les compétences nouvelles de la Métropole.

Cette nouvelle « grande agence de développement » réunira l'ensemble des fonctions nécessaires pour doper notre attractivité internationale : promotion, marketing, salons, événementiels, etc. et nous les animerons autour d'écosystèmes locaux liés.

Elle valorisera davantage les activités liées à la dimension RH et aux mobilités professionnelles, éléments clés d'implantation pour un dirigeant.

### ***5. Développer la plaine de St-Exupéry pour en faire un pôle d'attractivité internationale autour de l'aéroport.***

L'Aéroport de Lyon Saint-Exupéry est un des bras armés de la Métropole de Lyon pour son développement. Force est de constater que le trafic est sous dimensionné par rapport à la force économique de notre territoire, même si ce trafic a augmenté de 27 % et que 52 nouvelles lignes ont été ouvertes sur ces trois dernières années. Il nous faut continuer à investir pour améliorer le site. À ce jour le nouveau terminal 1, agrandi de 70.000 m<sup>2</sup>, a transformé son usage.

Nous soutiendrons le développement de la gare TGV de St Ex. pour qu'elle puisse participer au décongestionnement de la gare Part Dieu et participer au dynamisme du site de l'Aéroport et de la plaine Saint Exupéry.

Ce territoire à l'Est de notre Métropole qui contient à côté de l'aéroport une zone de 900 hectares à vocation économique, possède en effet un fort potentiel de développement que nous accompagnerons dans le cadre du pôle métropolitain.

## **Redonner du souffle à notre stratégie touristique**

---

Grâce à une stratégie volontariste, la Métropole de Lyon a connu ces 15 dernières années un développement touristique soutenu qui en a fait une destination européenne attractive, tant pour le tourisme d'affaires que pour le tourisme d'agrément.

Avec 6,5 millions de visiteurs annuels, l'industrie touristique pèse pour 1 milliard d'euros chaque année dans l'économie de l'agglomération et représente plus de 45 000 emplois directs.

Les Aéroports de Lyon accueillent plus de 11 millions de passagers, soit une hausse de +7,4% par rapport à 2017 et +26% en 3 ans.

Et la Métropole s'est enrichie de grands équipements pour renforcer son attractivité : la Cité de la Gastronomie, 2 grands stades (Groupama Stadium 60 000 places ou Matmut Stadium Gerland), la Tony Parker Adequat Academy. Bien qu'importants, ces chiffres révèlent un potentiel de progression considérable.

En effet, le tourisme contribue seulement à hauteur de 1,5 % du PIB de la Métropole alors qu'il représente 7,5 % du PIB au niveau national. Il n'est certes pas question d'atteindre les scores de régions ou de villes pour lesquelles le tourisme constitue la première source de revenus, mais le doublement de cette contribution au PIB sur la prochaine décennie représente une perspective raisonnable.

Néanmoins, à l'image du titre de Capitale Européenne du Tourisme Durable 2019 (Smart Tourism) décerné par l'Union européenne qui souligne le développement touristique durable de Lyon, et la salue comme une métropole accessible, digitale, dynamique et respectueuse de son patrimoine, nous voulons que cette distinction soit à l'avenir le marqueur et le point de départ d'un nouveau modèle de développement touristique.

### ***6. Défendre un développement durable du tourisme***

Le développement du tourisme se doit d'être au service de toutes les parties prenantes, au premier rang desquelles se trouvent les habitants eux-mêmes. Cela signifie que :

Tout nouveau projet touristique devra d'abord constituer une opportunité pour les habitants, en termes d'infrastructure, d'équipement, et/ou de services offerts.

- Nous devons être exemplaires en matière de durabilité de la destination.

- Nous assumons de privilégier la qualité à la quantité afin de préserver un équilibre parfait entre qualité d'accueil des visiteurs et qualité de vie des habitants.
- Nous positionnerons la Métropole comme un lieu d'innovation sur le segment du tourisme durable et d'incubation de nouvelles solutions ou prestations autour de cette thématique.

Ce développement qualitatif et quantitatif de la destination, amène à définir deux grands axes de travail pour le prochain mandat. Le premier concerne l'expérience touristique telle que nous la souhaitons, le deuxième concerne les infrastructures la supportant.

## 7. Miser sur « l'expérience touristique ».

Pour développer le tourisme sur notre territoire nous devons avant tout définir quels sont les touristes que nous souhaitons accueillir à Lyon. Dans un contexte de transition écologique, notre action de démarchage privilégiera avant tout les touristes individuels (versus les groupes), une zone de chalandise d'un rayon de deux heures (en avion) autour de la Métropole pour les city breaks, et une complémentarité avec l'offre régionale pour contribuer au rallongement des séjours.

En effet, la variété de l'expérience touristique nécessite l'élargissement du périmètre de séjour. À ce titre, nous voulons faire de Lyon un point d'entrée sur le territoire français (au même titre que Paris et Nice), et la capitale touristique de la deuxième région touristique de France à partir duquel les visiteurs rayonneront, non seulement dans le Rhône (Beaujolais par exemple), mais aussi dans l'ensemble de la région AURA. Cela permettra d'augmenter la fréquentation tout en décongestionnant le centre de Lyon.

La variété de l'expérience touristique nécessite également de s'appuyer sur les grands événements existants ou programmés comme sur la création de nouveaux événements, qui mettront en valeur le patrimoine matériel et immatériel de notre métropole.

La Métropole accueillera ainsi ces prochaines années de grands événements sportifs comme les championnats du Monde de Futsal scolaire en 2020, la Coupe du Monde de Rugby en 2023, des événements olympiques dans le cadre des JO 2024 ainsi que des compétitions internationales autour des métiers comme Worldskills en 2023, ou le SIHRA tous les 2 ans.

Au-delà de ces événements ponctuels ou récurrents (Fête des Lumières, Nuits sonores, Quai du Polar...), nous développerons de nouvelles propositions événementielles et touristiques autour des thématiques de la gastronomie, de la lumière et du cinéma, au-delà des festivals et des fêtes déjà existants. De même, les fleuves et, plus généralement la thématique de l'eau devront être mis en valeur à travers des événements et des lieux.

Enfin, nous renforcerons l'offre autour d'événements populaires comme le 14 juillet et le 31 décembre par des animations conviviales et festives permettant à tous, habitants et visiteurs,

de partager des instants d'émotion. Cette politique d'événements associera l'ensemble des territoires de la Métropole.

### ***8. Renforcer nos infrastructures touristiques.***

La qualité de l'expérience touristique est fortement liée à la qualité des infrastructures de tourisme proposée sur notre territoire. À ce titre nous souhaitons :

Travailler sur les « portes d'entrées » de la Métropole qui sont la première et la dernière image que les visiteurs vont avoir de la destination. À ce titre les gares et aéroport devront bénéficier d'une attention particulière dans leurs aménagements et leurs offres de connections nationales et internationales.

Offrir une nouvelle offre de transports par navettes fluviales pour un type de déplacement alternatif sur l'hyper centre, plus respectueux de l'environnement, plus contemplatif et permettant de désengorger le réseau actuel.

Relier directement l'aéroport de Lyon à Eurexpo et au centre de Lyon en tramway : nous résilierons l'offre de transports RhonExpress dont le coût n'était pas adapté et prolongerons la ligne de tramway existant du site d'Eurexpo jusqu'à l'aéroport.

Définir un nouveau schéma de développement hôtelier afin de continuer à diversifier et maîtriser l'offre métropolitaine avec des produits aux concepts variés, permettant à tous les profils et tous les budgets de pouvoir séjourner sur notre territoire. Un accent particulier devra être mis sur la durabilité de cette offre. La mise à disposition de locations saisonnières par des particuliers via des plateformes sera encadrée strictement pour gommer ce facteur de spéculation immobilière et d'exclusion des habitants.

De nouvelles offres touristiques seront proposées sur le territoire métropolitain afin de créer de nouveaux pôles d'intérêt permettant une meilleure gestion des flux et un désengorgement naturel des points d'attractivité naturels (ex : Vieux Lyon). À ce titre, un certain nombre de sites (comme l'Usine des Eaux à Caluire) représentent un énorme potentiel et des opportunités à ne pas manquer.

